

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-425

présenté par

M. Peu, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	100 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	0	0
Agence des solutions locales (ligne nouvelle) <i>(ligne nouvelle)</i>	100 000 000	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parce que nos quartiers connaissent un bouillonnement de vies et d'initiatives, mais également un cumul de handicaps extraordinaires, ils doivent être traités par la Nation de manière singulière. La concentration de nombreuses difficultés (décrochage scolaire, isolement des mères, pauvreté, chômage, radicalisation, ...) demande une concentration ciblée de toutes les forces vives de la Nation.

Lors des États Généraux de la Politique de la Ville, Maires et Associations ont appelé à un effort constant et permanent du gouvernement. La France ne peut pas continuer à voir s'aggraver les inégalités territoriales.

A la suite de nombreuses rencontres bilatérales, multilatérales, formelles et informelles, des retours d'expériences issus des innovations que les mairies soutiennent partout, animés d'espoir et de pragmatisme, élus et initiatives locales présents réunis le 16 octobre 2017 ont lancé leur « Appel de Grigny ».

A l'initiative en particulier de l'Association Bleu Blanc Zèbre, cet appel propose notamment que les nombreuses initiatives locales qui concourent à l'amélioration de la vie des habitants dans ces quartiers puissent bénéficier d'une plateforme nationale où les plus intéressantes pourraient bénéficier du soutien des acteurs économiques, des collectivités et des services de l'État pour être développée à plus grande échelle grâce à un réseau créé autour de cette plateforme. Les signataires de l'appel estiment qu'une enveloppe de 100M€ pourrait être mobilisée pour ce dispositif.

Le présent amendement propose donc la création d'un tel dispositif, qui pourra être mis en œuvre par décret, en dotant cette future structure de 100M€ de crédits pour le portage des solutions innovantes issues de ces quartiers.

La création de cette ligne nouvelle est gagée par une diminution à due concurrence de l'enveloppe du programme 135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat et est supportée pour 80M€ par les crédits de l'action n°04 et pour 20M€ par les crédits de l'action n°07.